en avoir des copies, s'il s'en trouve; que nous devrions en obtenir des exemplaires à cette séance du Comité, dans le courant de la journée.

Le TÉMOIN: Très bien.

Le président: Procédons, monsieur Brockington, s'il vous plaît.

Le témoin: Monsieur le président, je désire d'abord remercier ce Comité de l'occasion, probablement la seule qui nous sera donnée, de rendre compte de notre gestion aux radiophiles du Canada dont nous sommes les premiers syndics, et dont le Parlement, je suppose, est le syndic suprême.

Je désire exprimer notre profond regret de l'absence sur ce Comité d'un homme courtois et d'un ami généreux qui se trouvait ici l'an dernier; je veux parler de feu M. Edwards, député de Waterloo, dont l'encouragement était

une inspiration pour la société Radio-Canada.

Je désire aussi exprimer notre satisfaction de voir que vous, monsieur, êtes de nouveau président de ce Comité; et peut-être m'est-il permis de dire que de l'avis de ceux que l'on a chargé de la régie de la radiodiffusion au Canada, personne n'a, par son enthousiasme, ses services et son étude assidue, contribué davantage à la cause de l'étatisation que vous comme président non seulement de ce Comité mais des deux comités précédents.

Je désire donc vous remercier de l'occasion fournie d'exposer le travail que nous avons accompli; de vous dire que nous prisons cette nouvelle occasion de discuter nos problèmes communs avec vous. Nous espérons que de la discussion qui se poursuivra devant ce Comité nous retirerons de l'assistance dans la tâche à accomplir; et je veux vous assurer aussi de ma part et de celle des autres gouverneurs que nous entendrons avec plaisir toute proposition tendant

à l'amélioration du service confié à nos soins.

Maintenant, je ferai en manière de préface à mon sommaire une déclaration sur le point de vue que nous adoptons quant au poste que nous occupons. On entend quelquefois des propos déconcertants; on est aussi surpris de voir que dans les discussions publiques la position des régisseurs de la radiodiffusion n'est pas toujours bien comprise. Cette déclaration représente notre point de vue sur notre propre position. Nous ne faisons pas partie du gouvernement du Canada. Nous ne sommes pas des fonctionnaires civils, nous ne faisons pas partie du service civil. Nous ne dépensons pas, nous ne sommes pas chargés de dépenser l'argent des contribuables sauf pour ce qui est des avances au compte de capital faites par le gouvernement du Dominion. Nous sommes les syndics des détenteurs de licences. En d'autres termes, nous sommes les syndics de cette classe de la société que l'on peut appeler les radiophiles licenciés. Ces derniers comprennent des gens de langue française et des gens de langue anglaise; ils comprennent des libéraux, des conservateurs, des créditistes, des membres de la F.C.C. et des membres de maintes autres associations in esse et in posse; nos auditeurs représentent l'Est et l'Ouest; le riche et le pauvre; et nous sommes les syndics de tous ces gens. Le Gouvernement n'a que la responsabilité de la nomination de ce bureau et des devoirs spécifiques quant à la surveillance que doivent exercer le ministre et le conseil en vertu de la loi qu'a adoptée le Parlement. Un Parlement unanime est responsable de cette loi; mais pour tous le reste la responsabilité est la nôtre. Seuls nous avons la responsabilité de la ligne de conduite suivie, qu'elle soit bonne ou mauvaise, qu'elle soit sage ou imprudente. Seuls nous sommes responsables de toutes nos actions et de toutes nos omissions; nous sommes responsables des actions et des omissions de tous nos fonctionnaires administratifs qui, dois-je le dire, jouissent de toute notre confiance; et pour tout ce qui est fait le Bureau des gouverneurs, par mon intermédiaire, en assume la pleine responsabilité qu'il ne veut partager avec personne.

Le Bureau des gouverneurs n'a jamais été influencé par des considérations personnelles, politiques ou partiales. Il n'a rien concédé ou refusé pour des motifs